



Asthmatique : besoin d'aide

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 23 janvier 2003

Bonjour, J e viens par la présente car j'ai besoin de votre aide.

Je ne fume pas et supporte très mal le tabac car je suis asthmatique. Dans l'entreprise où je travaille, il y a une personne qui fume sans scrupule alors qu'il est indiqué partout interdiction de fumer . Mon employeur l'a rappelé à l'ordre lors d'une réunion, mais il persiste. Il n'est pas salarié de la société et je ne sais pas comment le contraindre à ne pas fumer.

J'avais pensé à l'inspection du travail, mais j'ai peur qu'il ne trouve autre chose dans la société et que cela ne se retourne contre mon employeur.

Quelles sont selon vous les procédures auxquelles je peux faire appel pour faire cesser cela ?

Je vous remercie par avance pour l'aide que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement

Réponse :

Apprenez [vos droits et les devoirs de votre employeur](#) Familiarisez-vous avec la construction d'un dossier en consultant conseils pratiques

Notre partenaire [Droits des personnes asthmatiques](#) pourra également vous donner de judicieux conseils. Dès que vous vous sentirez prête à engager une action, contactez-nous à nouveau.